



Paris, le 2 février 2010 - 18 heures

Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protocole fonction publique hospitalière : c'est NON

La fédération SUD santé-sociaux se félicite du refus massif des organisations syndicales de la fonction publique hospitalière de la liquidation de la catégorie active (droit à la retraite à 55 ans) contre des revalorisations salariales totalement insuffisantes.

Alors que les conditions de travail se dégradent partout, notamment pour les soignants, du fait des restructurations hospitalières et de l'intensification du travail en lien avec la tarification à l'activité, l'abrogation de la catégorie active pour les infirmières est une véritable provocation. Le droit à la retraite à 55 ans doit être réaffirmé alors que plus de 20% de ces professions ne peuvent terminer leur carrière, usées par des conditions de travail de plus en plus contraignantes.

Dans le prolongement de ce refus, la fédération SUD santé-sociaux exige le retrait de ces dispositions.

Il serait incompréhensible que le ministère de la santé impose unilatéralement un recul social au nom d'une reconnaissance professionnelle.

Les exigences d'un véritable reclassement des professions infirmières et paramédicales sont portées par ces professionnels depuis 25 ans. Des carrières attractives doivent l'être dès l'embauche par des revalorisations salariales significatives et pas seulement en fin de carrière comme le propose le ministère.

SUD santé sociaux recherchera avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique hospitalière les moyens d'actions appropriés pour imposer au ministère la réouverture de négociations sur d'autres bases.

Jean Marie SALA
06 08 34 43 78

Sud Santé-Sociaux
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Téléphone :
01 40 33 85 00
Télécopie :
01 43 49 28 67
E-mail :
contact@sud-sante.org
Internet :
www.sud-sante.org